

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-019122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

## EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du tour de ville et des allées Charles de Gaulle**

**N° 019.12.2025**

**Rapporteur :**

**Alain MAGNIN-LAMBERT**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 27

**Présents**

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

**Absents excusés**

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI  
Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Par délibérations en date du 9 novembre 2023 et du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé le programme de requalification du tour de ville et des allées Charles de Gaulle.

La procédure du concours restreint a été retenue pour le choix du maître d'œuvre.

Le classement du jury de concours réuni le 30 octobre 2025 a nommé lauréat en première position deux candidats. Des auditions ont été organisées et une décision de monsieur le maire du 7 novembre a désigné le groupement représenté par le cabinet Atelier Sites (34000 Montpellier).

Des négociations ont été engagées sur le volet financier et administratif afin de finaliser les documents contractuels du marché de maîtrise d'œuvre.

Il s'agirait d'un marché à tranches optionnelles en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Les prestations sont divisées en une tranche ferme et 9 tranches optionnelles.

Les missions confiées sont décomposées comme suivant :

- tranche ferme : avant-projet (AVP) global,
- tranche optionnelle 1 : travaux de la fontaine des trois Grâces jusqu'à la Place du Patty, y compris les allées Charles de Gaulle,
- tranche optionnelle 2 : travaux du square du 11 novembre (La Poste), jusqu'au giratoire de la patte d'oie, y compris l'avenue du Coude et l'avenue de Castelnau-d'Orbieu,
- tranche optionnelle 3 : travaux boulevard Carnot,
- tranche optionnelle 4 : travaux boulevard Gambetta.

Le marché comporte également des tranches optionnelles d'études à savoir :

- tranche optionnelle 5 : dossier de demande cas par cas,
- tranche optionnelle 6 : étude d'Impact,
- tranche optionnelle 7 : dossier Loi sur l'Eau - déclaration,
- tranche optionnelle 8 : dossier Loi sur l'Eau - autorisation,
- tranche optionnelle 9 : communication / concertation.

Le taux de rémunération provisoire correspondant à la tranches ferme et aux tranches de travaux (1 à 4) est fixé à 9,52 %, soit 1 104 500 € HT.

Sur proposition de monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

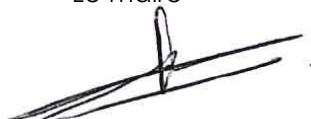
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer le marché avec le groupement représenté par le mandataire Atelier Sites,
- de charger monsieur le maire ou son représentant d'exécuter le marché de maîtrise d'œuvre.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA